

La Problématique

« Un texte ambitieux »

Françoise Clerc

Professeur émérite en sciences de l'éducation

(1) Voir sur ce point le dossier réalisé par O. Meunier, décembre 2005, VST, INRP.

(2) Ainsi la Commission et le Conseil européen inscrivent le développement de l'éducation, de la formation et de la recherche dans des objectifs de développement économique, la cohésion sociale étant présentée comme un « accompagnement de la croissance économique. "L'Union doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale" (Conseil européen, Lisbonne, mars 2000). Pour mettre en œuvre cette déclaration, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné la nécessité d'assurer "non seulement une transformation radicale de l'économie européenne, mais aussi un programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation". En 2002, il a été précisé que les systèmes d'éducation et de formation européens devaient devenir une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010.

Le texte du 11 juillet 2006 affiche de grandes et nombreuses ambitions pour le socle commun des compétences et connaissances :

Il est supposé constituer « le ciment de la Nation » et il vise à faire partager « les valeurs de la République » ;

Il doit véhiculer une morale, « un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'École et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance » ;

Il affiche une dimension européenne en prétendant prendre appui sur la recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

Il vise l'optimisation des résultats du système éducatif français notamment dans la comparaison internationale PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) ;

Il propose « une référence commune pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'École, mais aussi pour tous les enseignants » ;

Il est présenté comme « le fondement de l'enseignement obligatoire pour donner du sens à la culture scolaire fondamentale » et comme « un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'Homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète».

En résumé « il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé. L'École doit offrir par ailleurs à chacun les moyens de développer toutes ses facultés. »

Le socle commun dans l'environnement international (1)

Ces ambitions doivent être replacées dans le contexte international. La majorité des pays riches tente de définir un ensemble de références destinées à cadrer les politiques éducatives. Si le vocabulaire diffère (compétences de base, compétences clés, aptitudes, capacités, standards ou normes), il existe malgré tout, une tendance générale à moins s'attacher à définir des contenus de connaissance qu'à préciser les compétences (conditions de mobilisation et de mise en œuvre, critères des performances attendues).

En revanche, les diverses tentatives s'inscrivent dans des politiques éducatives sensiblement différentes. Pour certains pays, il s'agit d'organiser « un marché scolaire » en évaluant le niveau de performance des établissements rendant ainsi possibles des comparaisons par les familles (par exemple en Grande Bretagne). Pour des états fédéraux (USA, Belgique), le but est de cadrer et d'harmoniser une école soumise à des règles variables sur l'étendue du territoire fédéral. Pour l'OCDE, l'UNESCO ou encore EUROSTAT, il s'agit de permettre la comparaison entre états et d'introduire des normes de qualité pour réguler les politiques éducatives. Pour l'Europe particulièrement, l'enjeu est clairement économique et comparatif.(2) Il est à remarquer que, dans ce domaine, elle ne peut mener qu'une politique incitative car l'éducation relève de la subsidiarité des états qui la composent.

Les normes ainsi produites peuvent viser un usage collectif (pilotage d'un système

La problématique

Françoise Clerc

(3) L'ambition totalisante de la culture humaniste est devenue clairement impossible au XXI^{ème} siècle en raison de la spécification, de la complexité des savoirs des sciences de l'homme et de la conscience aiguë que nous avons désormais de leur caractère situé historiquement et socialement. Elle est définie ainsi, privilégiant une approche textuelle et littéraire des réalités sociales : « Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des œuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des œuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle. »

éducatif, comparaison entre établissements, normes de qualité) ou proposer des références pour l'évaluation individuelle des apprenants et la comparaison de leurs performances à des normes communes. Enfin, les différents modèles produits à travers le monde des pays riches diffèrent aussi par leur forme : les uns définissent un niveau cible, lequel peut revêtir des valeurs variées (niveau de base souvent appelé « SMIC éducatif », niveau moyen pour une population donnée, niveau idéal dont on sait que peu l'atteindront). Le socle français est à la fois une base et un idéal pour la citoyenneté, ce qui le rend ambigu. D'autres précisent en outre des niveaux intermédiaires en cours de formation qui permettent de réaliser un suivi plus précis des études (socle belge).

Le socle commun : peut mieux faire

Plutôt destiné à fournir des références pour l'évaluation des individus, le socle commun français soulève de nombreuses questions aussi bien à propos des multiples intentions qu'il affiche et qui le surdéterminent, qu'en raison de nombreuses obscurités, liées notamment à sa rédaction négligente, manifestement résultat de compromis hasardeux.

Où sont les compétences ?

La rédaction du socle présente des approximations qui rendent son usage difficile en tant que référent d'évaluation :

La modélisation des compétences retenue est peu rigoureuse (acceptation « faible » de la compétence selon Guy Le Boterf) et conduit à une répartition aléatoire de nombreux items dans les catégories retenues (connaissances, capacité, outils, attitudes) ;

Certaines notions posent des problèmes et sont loin de faire l'unanimité dans le monde scientifique (ex. : la notion de « développement durable »), certaines affirmations mériteraient pour le moins d'être nuancées et interrogées (ex. : « Les élèves doivent comprendre que les sciences et les techniques contribuent au progrès et au bien-être des sociétés ») ;

Certains objectifs semblent hors de portée dans le cadre de la scolarité obligatoire si l'on ne prend pas soin de préciser le niveau d'exigence (ex. : « comprendre le lien entre les phénomènes de la nature et le langage mathématique qui s'y applique et aide à les décrire ») ;

Les savoirs des sciences de l'homme sont réduits à une « culture humaniste »(3) et à la production « d'opinions raisonnées », notion assurément contradictoire.

Le pilotage des études et l'évaluation :

Le texte prend acte de ce que les enseignants s'écartent assez fortement des programmes. Le socle est-il, dans sa forme actuelle, l'instrument plus propre à réduire les écarts ? Ne faudrait-il pas conduire une réflexion plus précise en termes curriculaires ? La définition de niveaux intermédiaires (dont la rédaction tarde) et de niveaux d'exigence n'est-elle pas indispensable pour rendre le socle plus opératoire ? L'idée même de socle est-elle adaptée dans la mesure où elle conforte des représentations cumulatives du savoir, inexactes et inductrices de pratiques d'enseignement contestables ? Ne vaudrait-il pas mieux entrer dans programme ambitieux en vue de moderniser les systèmes de sécurité sociale et d'éducation". En 2002, il a été précisé que les systèmes d'éducation et de formation européens devaient devenir une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010. une logique de compétences clés et d'évaluations formatives (voire « formatrices », cf. travaux de Bonniol et Nunziati) ?

Le socle : et après ?

La problématique

Françoise Clerc

Le socle désigne les compétences « indispensables » y compris pour une évolution ultérieure dans le cadre d'une activité adulte sur un horizon de citoyenneté républicaine idéale. Que deviendront les jeunes qui ne les maîtriseront pas en fin de scolarité obligatoire ? Seront-ils « marginalisés ou handicapés » à vie ? Quelle action entreprendre après l'école ? La perspective est d'autant plus inquiétante que l'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun, qui lui-même ne se substitue pas aux programmes. Le socle a le mérite de proposer une orientation commune pour l'enseignement obligatoire – école élémentaire et collège liés dans une sorte d'école fondamentale. Mais l'articulation avec les études ultérieures reste obscur : le lycée pour tous ceux qui maîtrisent les compétences requises ? Dans quelle voie de formation ? Que deviennent les autres ?

La culture commune et les valeurs de la République

Le décret situe clairement le socle commun dans une tradition républicaine dont le projet est d'élever le niveau culturel de tous. Cette tradition considère que l'école forme des citoyens. Les élèves doivent y être évalués à partir des mêmes références, quelles que soient leurs appartenances sociales, culturelles ou familiales. Or nous savons qu'un traitement « égalitaire » débouche sur l'aggravation des inégalités sociales. Peut-on encore affirmer que des conditions d'évaluation uniformes garantissent l'égalité des chances ? Le socle exprime-t-il la variété des cultures ou impose-t-il « un nouvel arbitraire culturel » par rapport auquel de nombreux jeunes sont d'emblée disqualifiés ? Les politiques du type « ambition réussite » suffisent-elles à différencier l'enseignement ?

L'individu dans la société

L'homme contemporain est confronté à une conception libérale de la société qui valorise les individualités, la flexibilité et l'adaptation aux contraintes économiques et aux variations des fonctionnements sociaux, qui organise par pans entiers l'activité dans des réseaux favorisant la circulation des personnes et des biens. En revanche, le discours républicain sur les valeurs communes relève d'un idéal d'unité et de dépassement des différences, où les valeurs sont le ciment d'une communauté nationale relativement stable socialement, ouvrant des perspectives d'ascension sociale, protégeant contre les déclassements. Comment un adolescent peut-il se situer et comprendre ce grand écart idéologique ? comment l'école peut-elle assumer les contradictions entre les valeurs qui découlent de ces idéologies radicalement opposées ?

Quelle école pour quelle société ?

Notre société est traversée par des modèles culturels pluriels. « L'élitisme républicain » est confronté à d'autres modèles issus de la culture de masse. Une même personne peut, tour à tour, appartenir à plusieurs groupes, partager, délibérément ou non, des cultures différentes. Plusieurs cultures coexistent et s'expriment à l'intérieur et hors de l'espace national. Leur diversité apparaît de plus en plus clairement comme une richesse et contribue à recomposer des identités collectives et personnelles. L'idéal universaliste républicain repose sur une conception abstraite du sujet qui ne correspond plus aux pratiques culturelles effectives. L'idéal universaliste ne participe-t-il pas d'un vaste mouvement de disqualification des cultures populaires ? Ne contribue-t-il pas ainsi à accélérer l'enfermement communautariste comme mode de défense contre cet abstrait universel ? Le socle n'est pas seulement un outil pour l'éducation ; il dessine une conception des savoirs et de la société qui mérite d'être interrogée.

* * *